



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/286

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Ouverte Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques dans le cadre de la saison 2020/2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/286 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'UNIVERSITE OUVERTE CLAUDE BERNARD LYON 1 POUR UNE COLLABORATION SUR DES PROJETS CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES DANS LE CADRE DE LA SAISON 2020/2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Université ouverte) souhaitent initier un partenariat dans le but de valoriser les interactions entre art et sciences.

Cette collaboration s'appuie sur le partage et la mise en commun des cultures esthétique et scientifique permettant à un public non connaisseur d'approcher l'art contemporain mais aussi la science dans le contexte inhabituel d'un musée.

Un cycle intitulé « Regards croisés au Musée d'art contemporain » est ainsi programmé au musée dans le cadre de la saison 2020/2021. Il est conçu et co-animé par un scientifique enseignant-chercheur ou chercheur à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et un médiateur culturel.

Ce cycle comporte 3 à 4 *Regards croisés*, composés chacun d'une visite devant quelques œuvres du musée, et d'une conférence d'une heure à deux voix.

Les regards croisés sont ouverts aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1 et au public du Musée d'art contemporain. 70 places sont prévues et les auditeurs seront répartis en 2 à 3 groupes. Chaque groupe participera à la visite d'une heure, avant ou après la conférence, et à la conférence dans les locaux du Musée d'art contemporain, qui s'adresse aux groupes réunis.

Le tarif de chaque *Regards croisés* du cycle Dialogue entre arts et sciences est de 3 euros en complément du billet d'entrée au musée.

Il est convenu que les auditeurs de l'Université Ouverte, sur présentation de leur carte de l'université pour l'année universitaire en cours, bénéficient de la gratuité du billet d'entrée au musée, dans la limite des 50 places par séance et règlent au musée la somme de 3 euros, par dérogation à la délibération n° 2016/2641 en date du 16 décembre 2016 approuvant le nouvelle grille tarifaire - conditions générales de ventes - conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée d'art contemporain de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Lyon 1, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Le tarif de 3 euros pour la visite commenté et la conférence de *Rendez-vous au Musée d'art contemporain* est approuvé.
- 4- L'exonération du tarif d'entrée au Musée approuvé par la délibération n° 2016/2641, pour les visiteurs présentant la carte de l'Université Ouverte en cours, et dans la limite de 50 places pour chaque *Regard croisé*, est approuvée.
- 5- Les recettes seront imputées sur les crédits du budget 2020 et 2021 sur la nature comptable 7062, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET